

CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIÉTAL AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

C'est QUOI le % Biom ?

Le % Biom (en bleu) est un indicateur économique sociétal propre à chaque entreprise.

C'est la somme des charges comptables de l'entreprise reconnues comme sociétales (dépenses qui répondent à 35 référentiels publics et officiels en développement durable) divisée par le chiffre d'affaires de l'entreprise. C'est donc la part (en %) du chiffre d'affaires que l'entreprise "recycle" en dépenses réelles pour répondre aux enjeux de développement durable de son territoire. C'est le % de son offre qui répond aux enjeux de développement durable au regard des référentiels publics que toute organisation devrait s'appliquer à elle-même.

Le % Biom est la performance économique d'une entreprise à répondre aux enjeux de développement durable de son territoire, enjeux définis au travers de référentiels ayant fait l'objet d'études et de concertations publiques avant d'être reconnus comme officiels et d'intérêt public (voir ci-dessous le tableaux des référentiels pris en compte, à titre d'exemple: Grenelle de l'environnement, Agenda 21, etc.). Cet indicateur est indiscutable au plan comptable (dépenses tirées du bilan comptable validé par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes) et sur la finalité sociétale des dépenses.

Une entreprise donne son % Biom à son client pour lui permettre de mesurer et valoriser l'impact économique positif de son achat au plan sociétal. En communiquant cette information comptable, elle permet à son client de tenir son rôle sociétal. En effet, veiller à "recycler l'argent de sa dépense" à des fins sociétales, c'est bien dépenser l'argent tout en faisant des économies responsables et pérennes.

Quel est l'organisme de notation ?

Biom work est une entreprise française de notation qui a inventé la mesure de la performance économique d'une entreprise au plan sociétal, en croisant la comptabilité de l'entreprise et les principaux référentiels publics en développement durable.

Son innovation a été nominée en 2013, au concours Territoire et Innovation Pays de Loire et a été auditée en mars 2015, par France Stratégie (Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective, rattaché au 1er Ministre).

Biom work est une entreprise indépendante dont le savoir-faire est étayé par un collège d'experts (comptabilité, juridique, développement durable, économie durable et qualité de vie sur les territoires).

Biom work se développe au niveau national (plus de 50 agents locaux).

En France, plus de 200 organisations (publiques et privées) ont adhéré à la démarche pour mesurer leur service rendu à la Société Civile et défendre une économie durable.

Le mode de calcul et la méthode Biom attitude sont accessibles à tous à travers des formations mensuelles gratuites (1 formation = 2 journées).

Entreprise : TIME PROD

Entretien audit fait avec : Mr Vincent JEANNEROT

Formation du personnel faite le : 25 septembre 2015

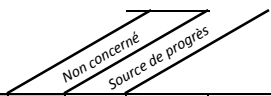
	OUI	NON	Exercice audité
Documents collectés			
Le compte de résultats détaillé (avec le N° des comptes et les charges en face)	x		2014
Liasse fiscale	x		
Balance des comptes fournisseurs avec les départements inscrits	x		
Nombre de journées de formation	x		
Justificatifs des dépenses prises en compte dans le calcul du % Biom	x		
Logo de l'entreprise	x		

Nom de la structure juridique auditée faisant l'objet de la fiche bleue qui résume les principales actions responsables : "entreprise TIME PROD"

Signification des "pourcentages" indiqués dans la grille

% Biom	<p>Contribution financière sociétale minimum de l'entreprise (calcul à titre indicatif)</p> <p>Mesure l'efficacité de l'entreprise à transformer la dépense de son client en valeur ajoutée sociétale. C'est donc aussi l'efficacité sociétale d'achat du client.</p> <p>Méthode de calcul: somme des dépenses constatées dans la comptabilité de l'entreprise (validée par expert comptable ou commissaire aux comptes) / chiffre d'affaires de l'entreprise</p> <p><i>Une croix dans la colonne rouge signifie que la dépense a été constatée dans la comptabilité de l'entreprise et est intégrée dans le prix de revient du produit ou service fournis par l'entreprise.</i></p>
Action	<p>Complément du "pourcentage biom" qui correspond à une action mise en place par l'entreprise</p> <p><i>Une croix dans la colonne verte signifie qu'il n'y a pas de dépense comptable associée mais que l'action existe.</i></p>

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Thématiques des référentiels publics	En noir les rubriques des sous-thématiques des référentiels En bleu les réponses de l'entreprise constatées et comptablement enregistrées En vert les réponses (actions concrètes) seulement constatées sans trace comptable	% Biom	Act	NC	SP	Aides € disponibles	Référentiels législatifs et réglementaires nationaux	Référentiels cadres ou incitatifs nationaux	Référentiels locaux (plans territoriaux)	Référentiels normatifs
Formations du personnel	1- Formation pour améliorer l'employabilité (nombre de jours de formation, type de formation) y compris les formations internes . Formation Gestion Financiere . Formation à l'utilisation des harnais de sécurité . Formation Tutoriel "Première Elements 11"	X				€	Loi Form pro			ISO 26000 QC 7
	2- Dépassement du budget formation (ce qui est en plus des formations prises en charge par les OPCA, nombre de jours, type de formation) . Accompagnement et formation d'une alternante depuis juillet 2014 (à hauteur d'1/2 journée par semaine sur les 3 premiers mois)	X								
	3- Formation pour le développement durable (nombre de jours et type de formation)				X			SNTEDD Axe 5 - Priorités 2 et 3		ISO 26000 QC 1
	4- Frais de formation aux économies d'énergie des artisans et professionnels du bâtiment (Nombre de jours et type de formation)			X			Loi Gren 1 Art 3 - 6	Plan Bâtiment Durable Programme FEEBat		
R&D et Innovation	5- Dépenses en France sur la R&D et l'Innovation technologique (en interne ou en partenariat avec des centres de recherche ...)			X		€		SNTEDD Axe 2 - Priorité 3 SNTEDD Axe 6 - Priorités 1 et 2 SNR 2020	Programmes locaux d'innovation, clusters, pôles de compétitivité ... Schémas régionaux de développement économique et d'innovation	
	6- Dépenses en innovation sociale (en interne ou en partenariat avec des centres de recherche ...) . Chèques cadeaux pour Noel . Prise en charge de l'entreprise des droits d'entrée au restaurant d'entreprise collectif pour les salariés et gratuité des repas pour les stagiaires	X					€	Loi ESS Art 15	SNR 2020 Défi 8 PNInnov Axe 4	Programmes locaux d'innovation, clusters, pôles de compétitivité ... Schémas régionaux de développement économique et d'innovation
Stratégie Développement durable	7- Dépenses externes engagées (consultant, bureau d'études ...) ou budget alloué pour la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).				X	€	Loi Gren 1 Art 53	SNTEDD Axe 5 - Priorité 4 SNTEDD Axe 8 - Priorité 1 PARSE	Démarche RSE régional (ex: Pays de la Loire)	ISO 26000 QC 1

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	8- Emploi interne dédié au développement durable (responsable DD/RSE ou management environnemental, temps passé par le dirigeant ...)			X			PARSE		ISO 26000 QC 1 ISO 14001
	9- Participation à des démarches collectives professionnelles ou interprof. vis-à-vis du développement durable (groupes de travail, ...) (Temps alloué) . Groupe de travail sur le bien être au travail (groupe de travail avec une ergothérapeute et psychologue du travail dans le cadre du CJD)	X				€	Loi Gren 1 Art 53	SNTEDD Axe 8 - Priorité 1 Convention d'engagement volontaire sectoriel (ex: hôpitaux, transporteurs)	ISO 26000 QC 1
	10- Mise en œuvre d'un système de management environnemental				X	€			ISO 26000 QC 1 ISO 14001 et NF X30-205 EnVol (démarche volontaire pour TPE)
Bien être du personnel	11- Dépenses liées aux aménagements des locaux et amélioration des postes et conditions de travail . Achat de fauteuils de bureau recommandés par des ergothérapeute pour favoriser le confort des salariés (amélioration de la position assise) . Ecrans informatiques grand format pour augmenter le confort de travail	X	X				Code Trav Partie 4	ANIOVT SNTEDD Axe3 - Priorité 3	OHSAS 18001 ISO 26000 QC 3
	12- Dépenses liées à la sécurité des travailleurs (équipements de sécurité ...) . Achat d'équipements de protection individuelle (harnais - casques - chaussures de sécurité) pour s'adapter aux règles de sécurité des clients (travail en hauteur)	X						Code Trav Partie 4	OHSAS 18001 ISO 26000 QC 3
Emplois	13- Emplois locaux directs . 37 % du chiffre d'affaire sont reversés annuellement dans l'économie du département soit 72 884 € et consommés en local . 2 salariés dont 1 jeune en alternance	X						SRDE et leur déclinaison (plan locaux de dév. écon., dialogue social territorial, etc.)	ISO 26000 QC 7
	14- Insertion de travailleurs handicapés				X		Code Trav Art L 5212 - R 5212		ISO 26000 QC 2
	15- Participation à un plan local pour l'insertion et l'emploi . Sur 2015 un jeune a été accueilli par l'entreprise à la demande de pôle emploi (Mise en situation en milieu professionnel)			X				Circulaire DGEFP 99/40 du 21/12/1999	PLIE Schémas régionaux de développement économique

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	16- Contribution indirecte au développement de l'emploi local (dépenses auprès de fournisseurs locaux du département ou départements limitrophes Rayon < 90 km) . 46 fournisseurs locaux soit 49 % sur l'ensemble des fournisseurs		X				SNTEDD Axes 1 et 2		ISO 26000 QC 7
	17- Contribution indirecte au développement de l'emploi national (dépenses auprès de fournisseurs > 90 km) . 86% de fournisseurs Français (l'entreprise favorise au maximum les fournisseurs en France) . 7 fournisseurs en Europe . 6 fournisseuses à l'international (hors Europe)		X				Stratégie nationale liée au "Made in France"		
	18- Contribution indirecte au développement de l'emploi par l'achat socialement responsable (dépenses de produits issus du commerce équitable local , de coopératives nationales, achat de produits bio...)			X		Loi ESS			ISO 26000 QC 7
	19- Autres démarches volontaires pour l'emploi local (chartes entreprises et quartiers, participation à des forums de l'emploi) . Participation à des Forums des métiers organisés par la MIFE Maison de l'emploi du Territoire de Belfort . 2 demi-journées de rencontres d'étudiants avec des dirigeants de BTS		X						ISO 26000 QC 7
Gouvernance	20- Dispositif facilitant la transmission d'entreprises à leurs salariés				X	Loi ESS Art 18 - 22			
	21- Participation aux résultats de l'entreprise allouée au personnel, intéressement au résultat de l'entreprise (Obligatoire si > 50 salariés, volontaire si < 50 salariés), mise en place d'entretiens annuels, autres actions qui rendent le personnel acteur de l'évolution et de la performance de l'entreprise . Primes de fin d'année chaque fois que le résultat le permet (en 2014 équivaut à 1 mois de salaire)	X				Code Trav Art. L 3322 et 3326			
	22- Fonctionnement en coopérative			X		Loi ESS			
Informations	23- Diffusion d'informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités (engagement DD et RSE). . Dans les offres l'entreprise met en valeur le fait qu'elle travaille en sécurité pour préserver ses clients de tout accident . Formulaire de satisfaction diffusé aux clients pour mesurer leur sensibilité au fait que leur prestataire soit attentif à un développement responsable au niveau social et environnemental		X		X	Loi Gren 1 Art 53 Loi Gren 2 Art 225 - 226 Loi NRE (entreprises de + 500 salariés et CA>100M€)	Global Reporting Initiative (référentiel international)		ISO 26000 QC 6

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	24- Affichage environnemental (Informations sur le contenu carbone, consommation en ressources, impacts sur les milieux naturels ... des produits et services)			X		Loi Gren 1 Art 54 Loi Gren 2 Art 228 Décret 23 mars 2011	SNTEDD Axe2 - Priorité 1 Guide ADEME/AFNOR référentiel de bonnes pratiques		ISO 26000 QC 6 NF environnement Ecolabel UE et autres label (ex: classes énergétiques)
	25- Informations aux parties prenantes pour promouvoir la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeurs de l'entreprise				X	Loi Gren 2 Art 227			ISO 26000 QC 1 ISO 26000 QC 5
	26- Informations aux consommateurs ou clients pour modifier les choix et comportements (éco-gestes, dépenses correspondantes) . L'entreprise est signataire d'une charte ECOPROD qui préconise le retraitement des déchets, et l'établissement de bilans carbone des tournages (l'objectif est d'avoir des productions plus respectueuses de l'environnement -> ex : ampoules LED pour les projecteurs au lieu des halogènes)			X			SNTEDD Axe7 - Priorité 4		ISO 26000 QC 6 NF environnement Ecolabel UE, autres labels
Participation au développement local durable	27- Participation aux projets territoriaux de développement durable				X	Loi Gren 1 Art 51 Loi Gren 2 Art 252 - 253	SNTEDD Axe 8 - Priorité 1	Agenda 21 Plans climats, SRCAE, Eco-site ... Territoires de corresponsabilité	ISO 26000 QC 7
	28- Contribution sociétale des entreprises à la création de services (publics ou privés) mutualisés pour développer une économie fonctionnelle au service de la qualité de vie . Paiement des charges sociales, des impôts et des taxes sur son territoire pour financer du service public équivalent à 4 places de crèches ou 31 journées d'hospitalisation par an	X				€	Rapports et études sur les nouveaux indicateurs de richesse (santé sociale ...) SNTEDD Axe 2 - Priorité 1	Territoires de corresponsabilité	
	29- Participation à un partenariat public-privé sur le développement rural local (temps et ressources alloués) . Partenariat technique avec le Festival des Eurockennes (depuis 2008) : réalisation de films . Partenariat avec la CCI pour le premier TEDx organisé en Franche Comté		X				SNTEDD Axe1 - Priorité 1	Schémas régionaux de développement économique Programme régional de développement rural	ISO 26000 QC7
	30- Participation à un projet local d'écologie industrielle territoriale, participation à l'économie circulaire (recyclage des déchets en matière première vers une autre entreprise)				X	€	Loi Tr Ener (volet économie circulaire) SNTEDD Axe 1 - Priorité 1 SNTEDD Axe 2 - Priorité 4 Plan déchet Axe 8	Schémas régionaux de développement économique Plan régionaux et département d'élimination des déchets	ISO 26000 QC7

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	31- Participation à un réseau ou club local d'entreprises . CJD de 2010 à 2014 . CGPME (membre du conseil d'administration) . Club affaires Aire Urbaine & Silicon Comté	X						Schémas régionaux de développement économique	ISO 26000 QC7	
	32- Mécénat environnemental ou social (ressources humaines equivalent temps plein, matériel ...)	X					SNTEDD Axe 8 - Priorité 2 SNB Objectifs 9 et 16		ISO 26000 QC7 ISO 26000 QC4	
Dons aux associations à caractère social et culturel	33- Solidarité et cohésion sociale . Partenaire du club de rugby local (1000 €) . Soutien de productions locales par le prêt de matériel		X							
Biodiversité	34- Aménagements extérieurs pro-biodiversité (espaces verts écologiques ...), intégration de la biodiversité dans les infrastructures			X		€	Loi Biod	SNB SNTEDD Axe 1 - Priorité 3	Schéma régional de cohérence écologique Trame verte et bleue	ISO 26000 QC4
	35- Etude pour mesurer les impacts de l'activité vis-à-vis de la biodiversité (recours à un bureau d'étude ...)			X			Loi Biod Code Env Art L 122 et R 122 Code Urb Art L 121 et R 121	SNB Objectif 7		ISO 26000 QC4
	36- Budget consacré aux actions "biodiversité" (achats produits bio, entretien raisonné des espaces verts ...)			X			Loi Biod	SNB Objectif 9		ISO 26000 QC4
	37- Non utilisation de pesticides			X			Loi Gren 1 Art 31 Loi Gren 2 Art 94 et suivants Loi Biod	SNB SNTEDD Axe 1 - Priorité 1 Plan Ecophyto	Programme régional de développement rural	ISO 26000 QC4
	38- Agriculture biologique (pour activités agricoles)			X		€	Loi Gren 1 Art 31 Loi Biod Règlement UE 834 /2007 PCE	SNB Objectif 12 SNTEDD Axe 1 - Priorité 1 Programme Ambition bio 2017	Programme régional de développement rural	ISO 26000 QC4 Label AB et autres

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	39- Développement de méthodes agro-écologiques (pour activités agricoles)			X	€	Loi Biod Loi Gren 1 Art 31 Loi Gren 2 Art 109 PCE	SNB Objectif 12 SNTEDD Axe 1 - Priorité 1	Programme régional de développement rural	ISO 26000 QC 4
Energie	40- Construction de bâtiments selon norme BBC (basse consommation d'énergie)			X		Loi Gren 1 Art 4 RT 2012	Plan Bâtiment	SRCAE Plan Climat Energie Territorial	ISO 26000 QC 4 Norme BBC
	41- Construction de bâtiments à énergie positive (BEPOS)			X	€	Loi Tr Ener Titre II RT 2012	Plan Bâtiment	SRCAE Plan Climat Energie Territorial	ISO 26000 QC 4 Norme BEPOS
	42- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants			X	€	Loi Gren 1 Art 3 et 5 Loi Gren 2 Art 3 RT 2012 Loi Tr Ener Titre II	Plan Bâtiment	SRCAE Plan Climat Energie Territorial	ISO 26000 QC 4
	43- Audit énergétique des bâtiments			X		Loi Gren 1 Art 5 Loi Gren 2 Art 1	Plan Bâtiment	Plan Climat Energie Territorial	ISO 26000 QC 4 Diag Performance Energétique
	44- Alimentation en énergies renouvelables (part dans l'approvisionnement)			X	€	Loi Gren 1 Art 8 et 19 Loi Gren 2 Art 12 Loi Tr Ener Titre V	SNTEDD Axe 2 - Priorité 2	SRCAE Schéma régional des énergies renouvelables Plan Climat Energie Territorial	ISO 26000 QC 4
	45- Participation à un Plan climat énergie territoire				X	Loi Gren 1 Art 7		Plan Climat Energie Territorial	ISO 26000 QC 4
	46- Actions pour réduire les consommations d'énergie carbonée. Développement de procédés industriels économes en énergie ...			X	€	Loi Gren 1 Art 18	SNTEDD Axe 2 - Priorités 2 et 3		ISO 26000 QC 4 ISO 14062 (éco-conception)

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	47- Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre - bilan carbone (entreprises de droit privé > 500 salariés)			X		€	Loi Gren 1 Art 18 Loi Gren 2 Art 75		ISO 26000 QC 4
Déchets	48- Suppression des sacs plastiques pour les commerces			X			Loi Tr Ener Titre IV	Plan déchet Axe 1	
	49- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (économie alimentaire réalisée)			X			Loi Tt Ener Titre IV	Plan déchet Axe 1 Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (mesure 7)	ISO 26000 QC 4
	50- Tri des déchets à la source . Tri des déchets avec collecte différenciée par la société d'entretien des locaux . Les piles usagées sont stockées et confiées en direct à la déchetterie	X					Loi Gren 1 Art 46 Loi Gren 2 Art 199 Loi Tt Ener Titre IV	Plan déchet Axe 4	PREDMA ISO 26000 QC 4
	51- Gestion et valorisation des déchets du BTP			X		€	Loi Gren 2 Art 194 Loi Tr Ener Titre IV	Plan déchet Axe 5	Plan départemental de gestion des déchets du BTP ISO 26000 QC 4
	52- Réduction des quantités de déchets produits (prévention)			X		€	Loi Gren 2 Art 194 Loi Tr Ener Titre IV	Plan déchet Axes 1 et 4	Plan départemental de gestion des déchets du BTP PREDMA ISO 26000 QC 4
	53- Valorisation des déchets non dangereux (valorisation énergétique, compost, ...)			X		€	Loi Gren 1 Art 46 Loi Tr Ener Titre IV	Plan déchet Axes 3 et 4	Plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux ISO 26000 QC 4
	54- Installation d'un point de reprise des déchets d'emballages (commerces de détail en libre service > 2500 m2)			X			Loi Gren 2 Art 199		ISO 26000 QC 4
Eau	55- Recherche et suppression des fuites sur le réseau intérieur d'eau potable (frais d'étude et travaux)			X					ISO 26000 QC 4
	56- Installation et entretien de système de récupération d'eau de			X		€	Loi Gren 1 Art 27 Loi Gren 2 Art 164 Arrêté 21/08/2008	SDAGE	ISO 26000 QC 4

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

	57- Dépenses d'entretien/mise en conformité des installations d'assainissement non collectif (ANC)			X		€	Loi Gren 2 Art 159 et suivants Loi EMA Art 46		SDAGE	ISO 26000 QC 4
	58- Actions pour réduire les consommations d'eau (sensibilisation, formation, équipements économiseurs, ...)			X		€			SDAGE	ISO 26000 QC 4
	59- Recyclage d'eau et d'effluents			X		€		SNTEDD Axes 1 et 2	SDAGE	ISO 26000 QC 4
Réduction des Pollutions	60- Actions pour réduire les pollutions lumineuses (dépenses d'installations d'extinction et /ou régulation de l'éclairage extérieur) . Installation d'un système centralisateur des extinctions électriques, et d'un boîtier d'analyse de consommation électrique des appareils pour optimiser leurs consommations			X			Loi Gren 2 Art 173 Arrêté 25/01/2013			ISO 14001 ISO 26000 QC 4
	61- Actions pour réduire la pollution de l'air extérieur (dépenses d'équipements de dépollution, process moins polluants ...)			X		€	Loi Gren 1 Art 40 Loi Gren 2 Art 179 Loi AURE	PNSE 3 SNTEDD Axe 3 - Priorité 3 PREPAtm (à venir) Plan Particules	Plans régionaux Santé Environnement SRCAE Plans de protection de l'atmosphère	ISO 14001 ISO 26000 QC 4
	62- Actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur			X			Loi Gren 2 Art 180	PNSE 3 Art 2 et 5 SNTEDD Axe 3 - Priorité 3 Plan Particules Plan QAI	Plans régionaux Santé Environnement	
Transports "Propres"	63- Plan de déplacement d'entreprise (avec auto-partage et co-voiturage) (Dépenses et temps alloués)			X		€	Loi Gren 1 Art 13 Loi Tr Ener Titre III	Loi SRU Art 96	Plan Climat Energie Territorial	

**CALCUL DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE "Société TIME PROD" AU PLAN SOCIETAL
AU REGARD DES REFERENTIELS PUBLICS OFFICIELS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

64-Participation de l'employeur aux frais de déplacement des salariés en vélo ou transports en commun entre domicile et lieu de travail . Mise en place de cartes de bus sur le réseau urbain du Territoire de Belfort afin de faire facturer l'entreprise pour les déplacements des salariés et stagiaires	X					Loi Tr Ener Titre III			
65- Achat véhicules propres (électriques, hybrides, stop&Go, <130g CO2/km...) . Véhicule propre (Stop and Go) pour le dirigeant	X				€	Loi Gren 1 Art 13 Loi Tr Ener Titre III			
66- Espaces de stationnement équipés de points de recharge électrique			X			Loi Gren 2 Art 57 Loi Tr Ener Titre III			
67- Autres actions pour réduire les émissions de gaz à effets de serre				X	€	Loi Tr Ener Titre III			
68- Informations sur la quantité de CO2 émise par le transport (pour les prestataires de transports)			X			Loi Gren 2 Art 228 Décret n°2011-1336	Charte Objectif CO2 des transporteurs		Label Objectif CO2 NF EN 16258
69- Développement de systèmes de transports "intelligents" - STI (technologies numériques, information multimodale, véhicules connectés ...)			X			Ordonnance 2012-809 du 13/06/2012 relative aux STI	SNTEDD Axe 2 - Priorité 3 Stratégie "Mobilité 2.0"	Plan régionaux et départementaux STI	
70- Participation des opérateurs de transport au financement des infrastructures de transport en commun dans les communes < 10 000 habitants			X			Loi Gren 2 Art 55 et 56			
71- Mise en place d'équipements de stationnements vélos . Garage à vélo devant le bâtiment		X				Loi Gren 2 Art 57			

Pourquoi avez-vous choisi d'adhérer à la Biom attitude	Nos valeurs sont en harmonie avec celles de la Biom attitude Nous souhaitons être précurseur en Franche Comté sur une démarche qui a du sens et valoriser notre engagement sur le territoire pour justifier auprès des collectivités de l'importance de travailler avec des acteurs locaux
---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Référentiels utilisés

Abréviations	Référentiels (mise à jour le 23/06/2015)	Type	Savoir plus
ANIQVT	Accord National Interprofessionnel sur la qualité de vie au travail (19/06/2013)	Incitation	Détail
	Accord National Interprofessionnel visant à promouvoir une politique d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et de l'Egalité Professionnelle dans les entreprises.		
Code Env	Code de l'environnement	Réglem.	Détail
	Regroupe les textes juridiques relatifs au droit de l'environnement applicables en France.		
Code Trav	Code du Travail - Partie 4: Santé et sécurité au travail	Réglem.	Détail
	Regroupe les textes législatifs et réglementaires relatifs au droit du travail applicables en France. La partie 4 traite de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.		
Code Urb	Code de l'urbanisme	Réglem.	Détail
	Regroupe les textes législatifs et réglementaires relatifs au droit de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement des territoires applicables en France.		
FEEBat	Formation aux économies d'énergie des entreprises du bâtiment	Incitation	Détail
	Dispositif de formation mis en place à la suite du Grenelle Environnement (Plan Bâtiment), destiné aux professionnels du bâtiment et portant sur l'efficacité énergétique.		
ISO 14001	Norme sur le management environnemental	Norme	Détail
	Norme internationale qui spécifie les exigences d'un système de management environnemental. Version 2004 - En cours de révision		

Biom work

SASU au capital de 15 000 euros

61, Bd du Port Mulon 44390 NORT SUR ERDRE – France – arnaud.lobez@biomwork.com

Tél : 06.21.01.69.50

SIRET : 79020402800019 –N° TVA : FR93790204028 – APE : 7022Z

ISO 26000	Norme sur la responsabilité sociétale	Norme	Détail
	Norme internationale donnant aux organisations un cadre de travail et une méthodologie pour intégrer le développement durable dans leurs stratégies. Publiée en 2010.		
Loi ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (n° 2014-366 du 24/03/2014)	Réglem.	Détail
	Objectif: réguler les dysfonctionnements du marché, protéger les propriétaires et les locataires, et permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires.		
Loi AURE	Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 96-1236 du 30/12/1996)	Réglem.	Détail
	Loi cadre visant la protection de la qualité de l'air extérieur, la limitation des émissions polluantes et les économies d'énergie.		
Loi Biod	Projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité (PROJET)	Réglem.	Détail
	Projet adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Loi visant à protéger et à valoriser les richesses naturelles (faune, flore ...) : limitation de l'usage des pesticides, interdiction des sacs plastiques à usage unique, lutte contre le braconnage ...		
Loi EMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n°2006-1772 du 30/12/2006)	Réglem.	Détail
	Transpose la directive européenne de 2000. Vise à préserver les milieux aquatiques (terrestres et littoraux), améliorer la gestion et la qualité des eaux, réorganiser les institutions liées à l'eau (agences de l'eau, ONEMA ..).		
Loi ESS	Loi relative à l'économie sociale et solidaire n° 2014-856 du 31/07/2014	Réglem.	Détail
	Encourage le développement de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.		
Loi Gren 1	Loi dite "Grenelle I" (n° 2009-967 du 03/08/2009 - En vigueur depuis 13/07/2010)	Réglem.	Détail
	Loi de programmation issue du Grenelle de l'Environnement. Comporte 57 articles reprenant l'essentiel des 268 engagements des parties prenantes au Grenelle.		
Loi Gren 2	Loi dite "Grenelle II" (n° 2010-788 du 12/07/2010)	Réglem.	Détail
	Loi portant engagement national pour l'environnement, prolongement opérationnel de la loi Grenelle I. 257 articles - 201 décrets d'application		

Biom work

SASU au capital de 15 000 euros

61, Bd du Port Mulon 44390 NORT SUR ERDRE – France – arnaud.lobez@biomwork.com

Tél : 06.21.01.69.50

SIRET : 79020402800019 –N° TVA : FR93790204028 – APE : 7022Z

Loi NOTRe	Loi relative à la Nouvelle Organisation des Territoires de la République	Réglem.	Détail
Loi NRE	Loi relative aux nouvelles régulations économiques (n° 2001-420 du 15/05/2001)	Réglem.	Détail
	La loi traite de la régulation financière, la régulation de la concurrence et la régulation de l'entreprise. L'article 116 de cette loi oblige les entreprises cotées à rendre public un reporting social et environnemental.		
Loi SRU	Loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (n° 2000-1208 du 13/12/2000)	Réglem.	Détail
	A modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France.		
Loi Tr Ener	Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (PROJET)	Réglem.	Détail
Loi Form Pro	Loi sur la formation professionnelle	Réglem.	Détail
OHSAS 18001	Référentiel international pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail	Norme	Détail
	Version 2007		
PARSE	Projet de Plan National d'actions en faveur de la RSE (PROJET)	Planificat.	Détail
	Dernière version en 2013		
PCEAgri	Plan de certification environnementale des exploitations agricoles	Planificat.	Détail

Biom work

SASU au capital de 15 000 euros

61, Bd du Port Mulon 44390 NORT SUR ERDRE – France – arnaud.lobez@biomwork.com

Tél : 06.21.01.69.50

SIRET : 79020402800019 –N° TVA : FR93790204028 – APE : 7022Z

Plan déchet	Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 (PROJET)	Planificat.	Détail
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi	Planificat.	Détail
	Le PLIE associe, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés, pour faciliter l'emploi et l'insertion des personnes exclues du marché du travail. Les PLIE proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics.		
PNInnov	Plan national pour l'innovation	Planificat.	Détail
	4 axes et 40 mesures		
PNSE 3	Plan National Santé Environnement n° 3 2015-2019	Planificat.	Détail
PQAint	Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur (2013)	Planificat.	Détail
PRDR	Programme régional de développement rural (PROJET)	Planificat.	Détail
PREDMA	Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés	Planificat.	Détail
PREPAtm	Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PROJET)	Planificat.	Détail

Biom work

SASU au capital de 15 000 euros

61, Bd du Port Mulon 44390 NORT SUR ERDRE – France – arnaud.lobez@biomwork.com

Tél : 06.21.01.69.50

SIRET : 79020402800019 –N° TVA : FR93790204028 – APE : 7022Z

PST 2	Plan santé au travail n°2 2015-2019 (PROJET)	Planificat.	Détail
SDAGE	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015	Planificat.	Détail
SNB	Stratégie Nationale pour la biodiversité	Cadre	Détail
SNR 2020	Stratégie nationale pour la recherche - France et Europe 2020	Cadre	Détail
	10 "défis"		
SNTEDD	Stratégie Nationale de transition écologique pour le développement durable 2015-2020	Cadre	Détail
	9 axes stratégiques		

Biom work

SASU au capital de 15 000 euros

61, Bd du Port Mulon 44390 NORT SUR ERDRE – France – arnaud.lobez@biomwork.com

Tél : 06.21.01.69.50

SIRET : 79020402800019 –N° TVA : FR93790204028 – APE : 7022Z